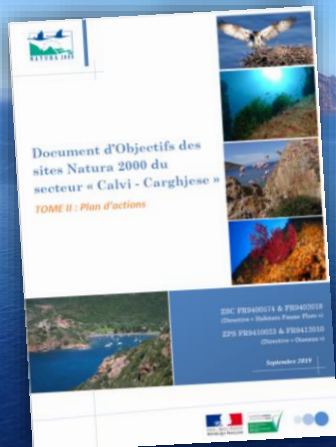


DOCOB des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese »

ZPS FR9410023 et FR9412010 (Directive « Oiseaux »)

ZSC FR9400574 et FR9402018 (Directive « Habitats Faune Flore »)

3^{ème} Comité de Pilotage Présentation du Tome 2 (plan d'actions) 17/10/2019

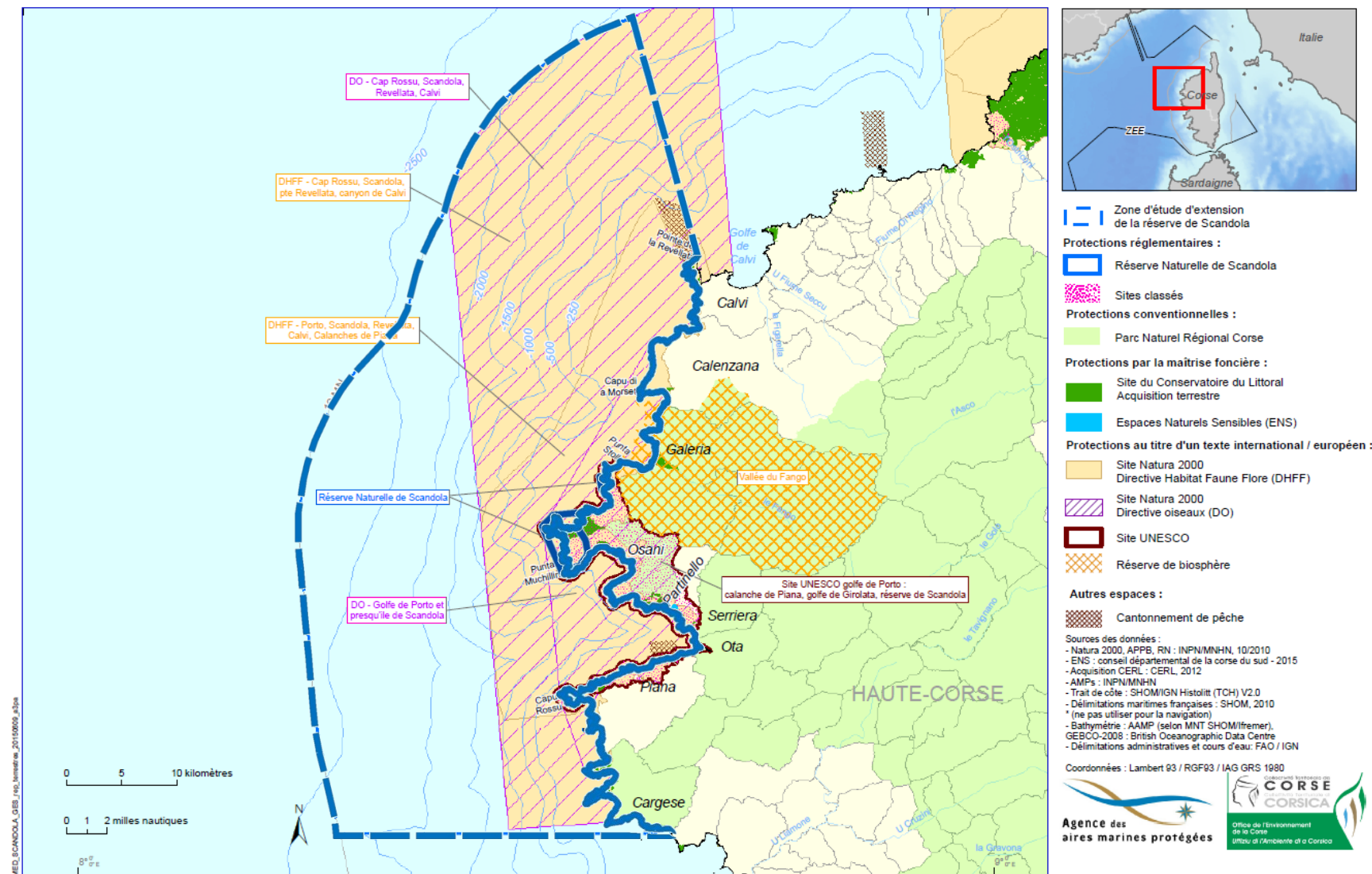


Golfe de Portu vu de Capu Rossu



Organisation de la concertation

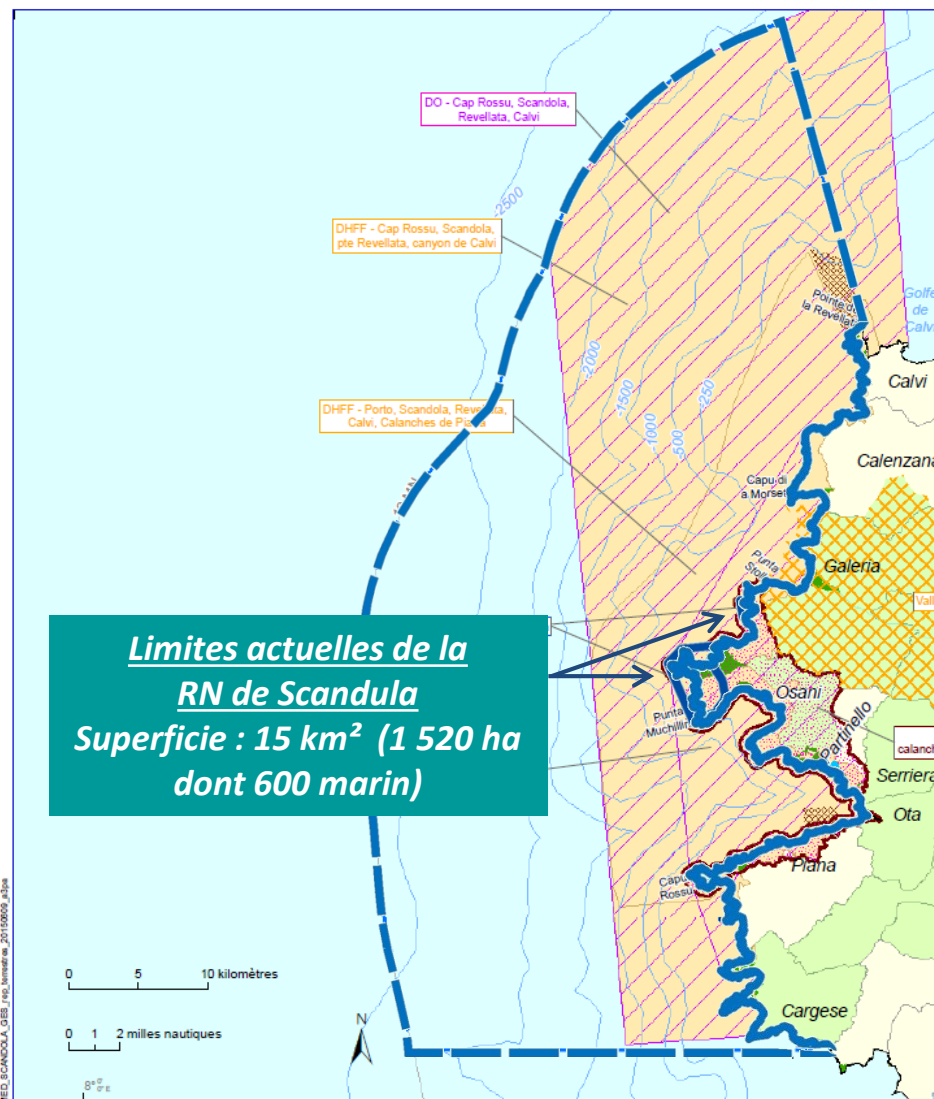
Principales zones de protection du milieu naturel



MED_SCANDOLA_GBE_img_hautcorse_20100909_ajba

Organisation de la concertation

Principales zones de protection du milieu naturel



Extension RN Scandola

Périmètre d'étude :

Façade maritime nord-occidentale de la Corse jusqu'à 12 milles (1 800 km²)

→ en cohérence avec les outils de gestion déjà existants dans le secteur (Natura 2000 en mer, Site UNESCO, PNRC, etc.)

Organisation de la concertation : groupes de travail

Pêche professionnelle

- CRPMEM
- Prud'homies de pêche

08/06/2018 (CRPMEM)

29/01/2019 (prud. Ajaccio)

29/10/18 & 15/02/19 (prud. Balagne)

Plaisance

- Gestionnaires des ports et mouillages organisés
- Professionnels du nautisme
- Associations de plaisanciers

21/06/2018

Promenade en mer

- Structures à forte capacité d'accueil
- Structures à faible capacité d'accueil

28/05/2018 (forte cap.)

29/05/2018 (faible cap.)

Plongée sous-marine

- CRC FFESSM
- Structures de plongée

24/05/2018

Pêche de loisir

- Représentants pêche plaisancière
- Représentants chasse sous-marine

17/04/2019

Activités de loisir

- Structures activités de loisir
- Fédérations

05/07/2018

07/02/2019

Patrimoine naturel marin & usages

- Experts scientifiques
- Associations env.
- Gestionnaire RN Scandula
- Services de l'état
- Socioprofessionnels
- Fédérations...

22/05/2018 (gest. RN)

23/10/2018 (services Etat)

10/12/2018 (scientif., assoc., etc.)

07/05/2019

Patrimoine nat. terrestre & usages

- Experts scientifiques
- Associations env.
- Gestionnaire RN Scandula
- Services de l'état
- Socioprofessionnels
- Fédérations...

20/03/2019 (CDL)

28/03/2019 (UAC/CBNC)

06/05/2019

Réunion ciblée uniquement Natura 2000

Réunion commune Natura 2000 / extension RN Scandula

Organisation de la concertation : groupes de travail

Pêche professionnelle

- CRPMEM
- Prud'homies de pêche

08/06/2018 (CRPMEM)

29/01/2019 (prud. Ajaccio)

29/10/18 & 15/02/19 (prud. Balagne)

Plaisance

- Gestionnaires des ports et mouillages organisés
- Professionnels du nautisme
- Associations de plaisanciers

21/06/2018

Promenade en mer

- Structures à forte capacité d'accueil
- Structures à faible capacité d'accueil

28/05/2018 (forte cap.)

29/05/2018 (faible cap.)

Plongée sous-marine

- CRC FFESSM
- Structures de plongée

24/05/2018

Pêche de

Avis favorable du CSRPN (Tome 2) : 20/05/2019

- Représentants chasse sous-marine

Activités de loisir

- Structures activités de loisir
- Fédérations

05/07/2018

07/02/2019

Patrimoine naturel marin & usages

- Experts scientifiques
- Associations env.
- Gestionnaire RN Scandula
- Services de l'état
- Socioprofessionnels
- Fédérations...

22/05/2018 (gest. RN)

23/10/2018 (services Etat)

10/12/2018 (scientif., assoc., etc.)

07/05/2019

Patrimoine nat. terrestre & usages

- Experts scientifiques
- Associations env.
- Gestionnaire RN Scandula
- Services de l'état
- Socioprofessionnels
- Fédérations...

20/03/2019 (CDL)

28/03/2019 (UAC/CBNC)

06/05/2019

Réunion ciblée uniquement Natura 2000

Réunion commune Natura 2000 / extension RN Scandula



Sites N2000 « Calvi - Carghese »

Pourquoi un Document d'Objectifs ?

Depuis 2010, **conventionnement** entre l'Etat et la CTC pour le **déploiement** du réseau Natura 2000 en mer

En 2012, **organisation** de la gestion du réseau par secteur géographique

Concernant les 4 sites du secteur habitats et espèces Natura 2000 communs entre les sites + actions similaires = **unique DOCOB** avec des orientations de gestion communes



Extension RN Scandula

Pourquoi une extension ?

Depuis quelques années, **exigences des objectifs de conservation plus satisfaites** au sein de la RN: *La dimension du périmètre jugée insuffisante*



Réseau Natura 2000

De quoi s'agit-il ?

Réseau **écologique européen** de sites naturels remarquables et issu de **2 directives** :

- **Directive « Oiseaux »** (1979) : ZPS (Zone de Protection Spéciale)
- **Directive « Habitats faune flore »** (1992) : ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

Sites protégés par la mise en place de **gestion (DOCOB)** afin d'assurer **terme la conservation des habitats** Natura 2000 présents sur le site

Politique de **gestion contractuelle** et **l'adhésion volontaire** des acteurs (signature de contrats / chartes Natura 2000)

Pas de réglementation supplémentaire déjà existante sur le territoire

Plus grand réseau d'espaces protégés au monde



Réserve Naturelle

De quoi s'agit-il ?

Sites naturels à forte valeur patrimoniale, **fonctionnels** et **écologiquement représentatifs** (grande diversité d'habitats et d'espèces, formations géologiques rares, etc.)



Réseau Natura 2000

Rencontre avec les usagers du secteur

- Présentation de la démarche
- Présentation des objectifs de conservation des habitats / espèces N2000, des facteurs d'influence et des actions envisageables
- Recueil de l'avis et des propositions des usagers
- Validation des actions avec les usagers

Phase d'élaboration commune

→ Rédaction du Document d'Objectifs (DOCOB - tome 2) et validation

= fin du processus Natura 2000



Extension RN Scandula

Rencontre avec les usagers du secteur

- Présentation de la démarche
- Présentation des enjeux du secteur, des considérations et éléments de diagnostic en lien avec les enjeux
- Recueil de l'avis et des propositions des usagers
- Validation des enjeux avec les usagers

Suite à la validation du DOCOB, le processus d'extension par la mise en place des actions suivantes :

- Proposition d'actions en relation avec les enjeux
- Proposition de zonages et de mesures de gestion



Projet d'extension de la RN de Scandula

Identification des enjeux



Maintenir la biodiversité marine (espèces, habitats, écosystèmes) **et augmenter les bénéfices écologiques de la Réserve Naturelle**



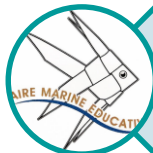
Assurer le maintien des activités traditionnelles, telles que la pêche artisanale (garantie de la durabilité des stocks halieutiques et de la conservation de la biodiversité)



Maîtriser les effets de la fréquentation liée au tourisme nautique au sein des hot-spots (Scandula, rive sud du golfe de Portu et Ghjirulatu)



Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature compatibles avec la préservation du milieu (snorkeling, plongée sous-marine, voile, kayak, etc.)



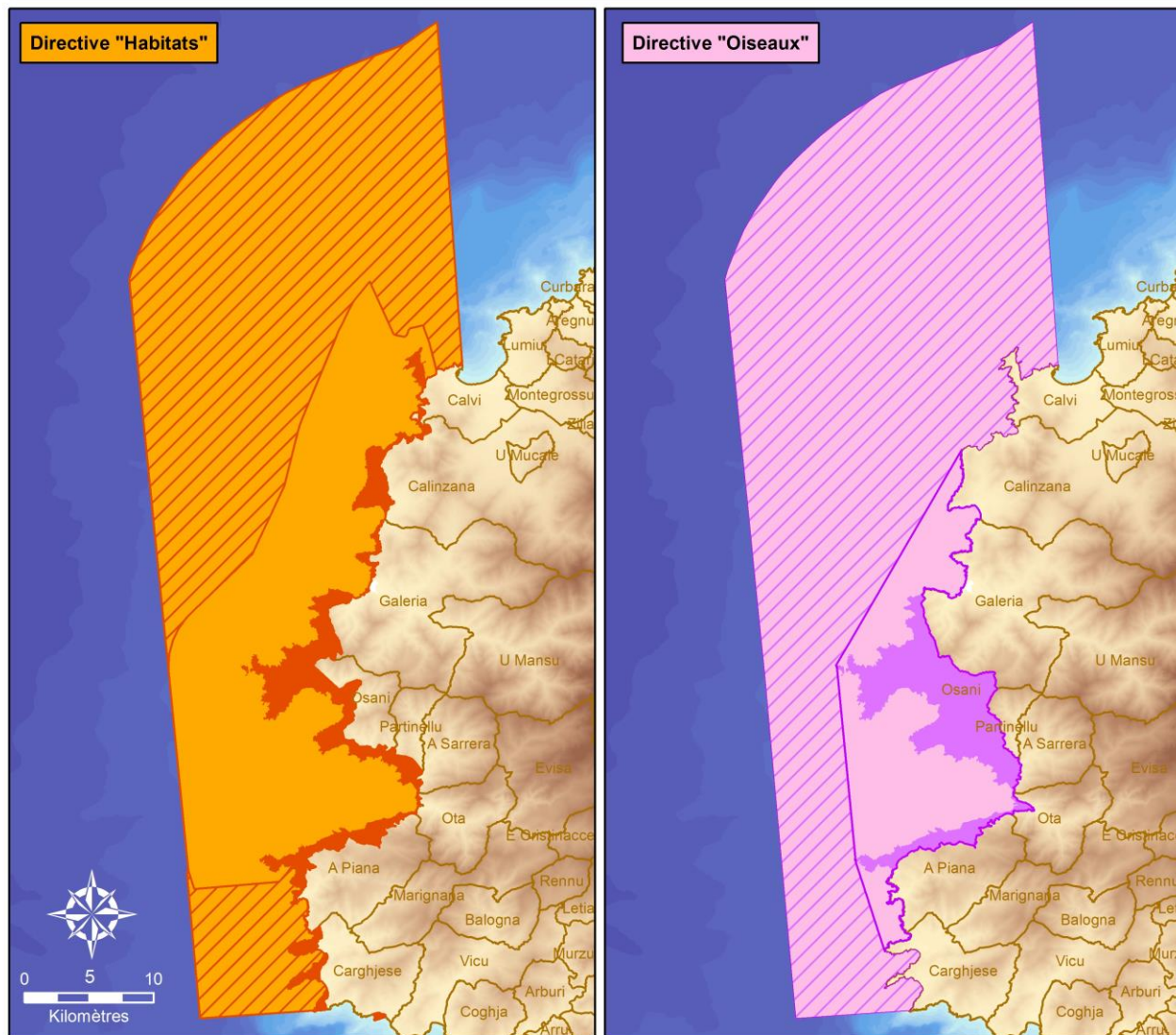
Faciliter l'information, la sensibilisation et l'éducation des différents publics



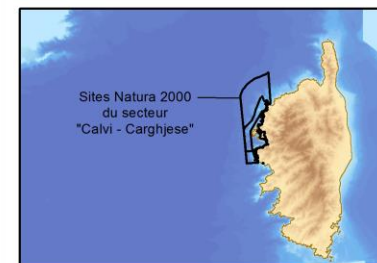
Participer à la surveillance et à l'atténuation des changements globaux

DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Localisation des 4 sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese"



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



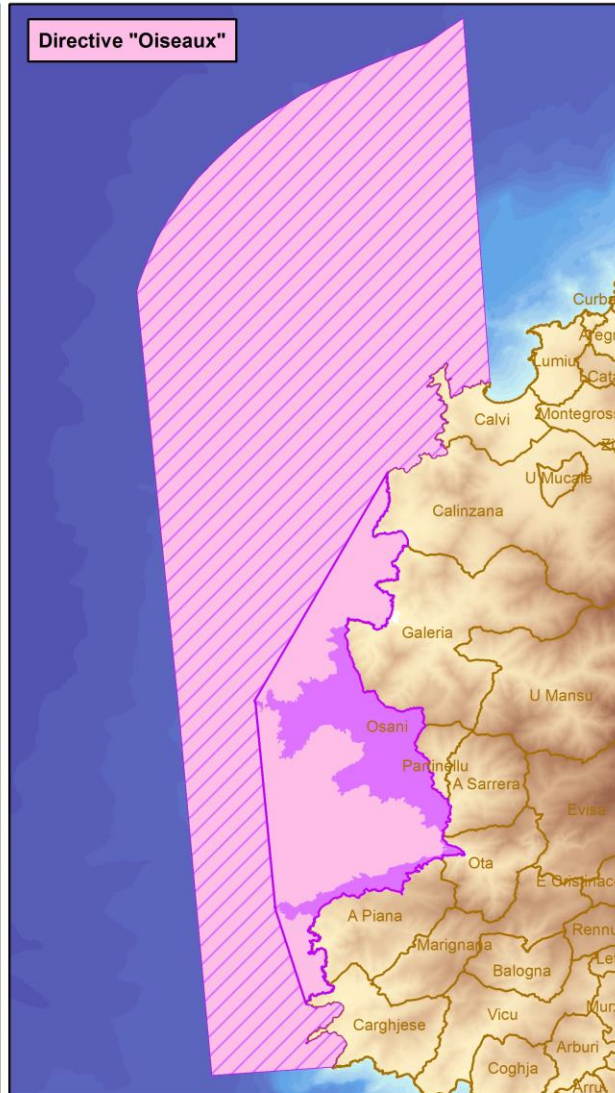
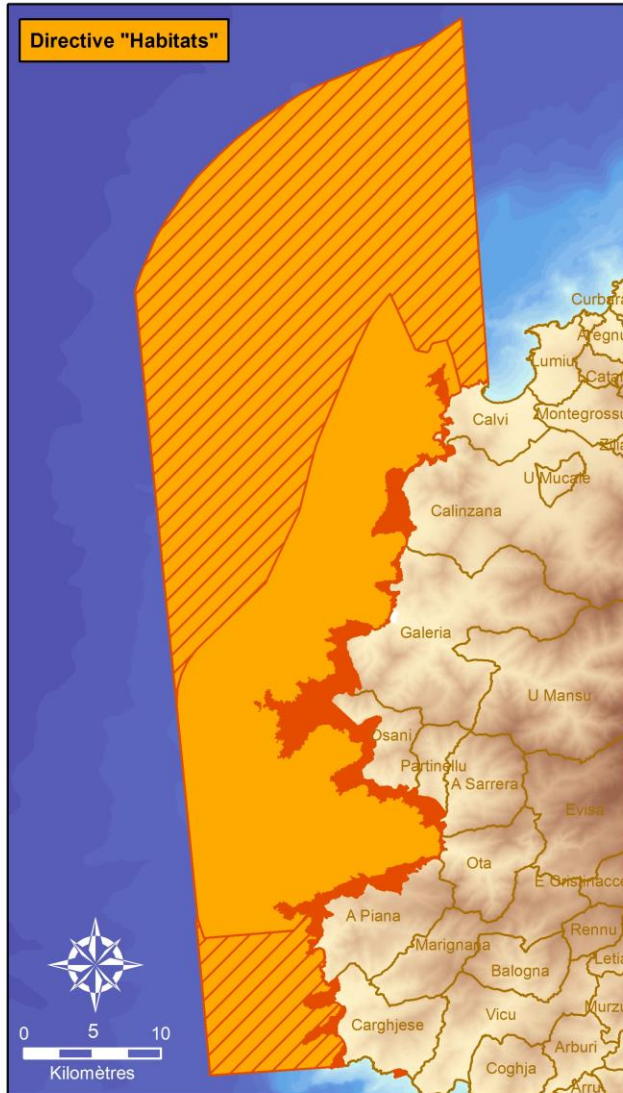
Légende

- Communes
- Sites Natura 2000 :**
- Directive "Habitats Faune Flore"**
- FR09400574 Porto/Scandola/Revellata/Calvi
- Partie terrestre du site FR9400574
- FR9402018 Cap rossi, Scandola, Pointe de la Reveletta, Canyon de Calvi
- Directive "Oiseaux"**
- FR9410023 Golfe de Porto et presqu'île de Scandola
- Partie terrestre du site FR9410023
- FR9412010 Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi

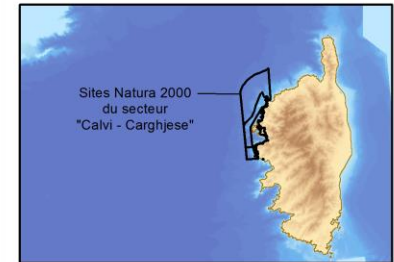


DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Localisation des 4 sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese"



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

— Communes

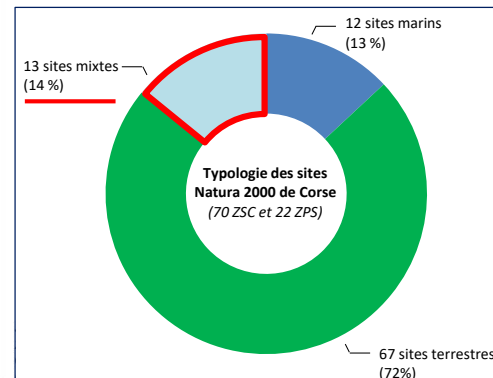
Sites Natura 2000 :

Directive "Habitats Faune Flore"

- FR09400574 Porto/Scandola/Revellata/Calvi
- Partie terrestre du site FR9400574
- FR9402018 Cap rossu, Scandola, Pointe de la Reveletta, Canyon de Calvi

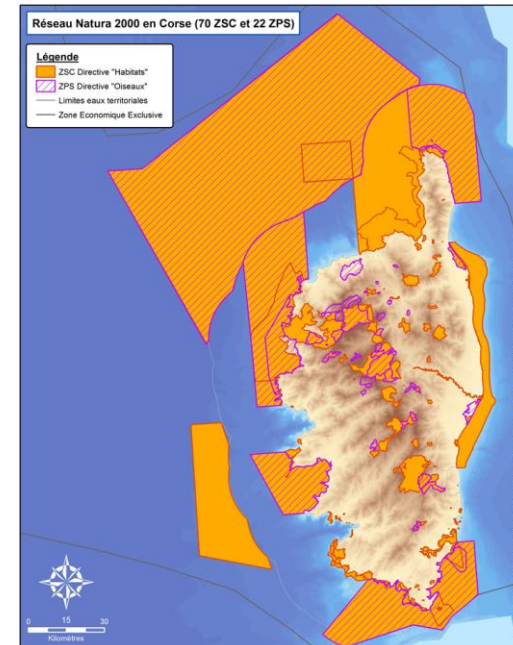
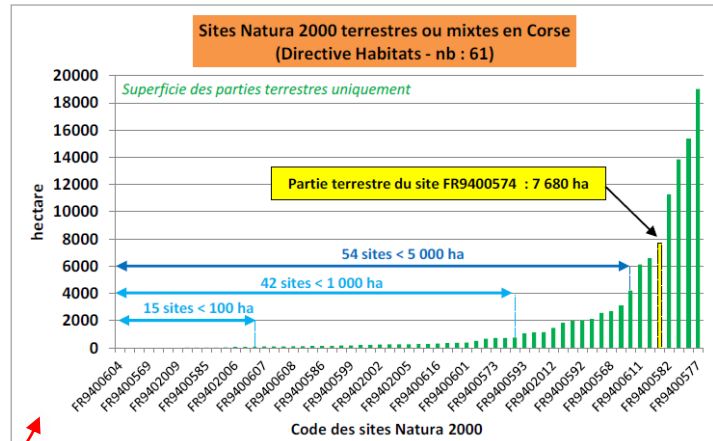
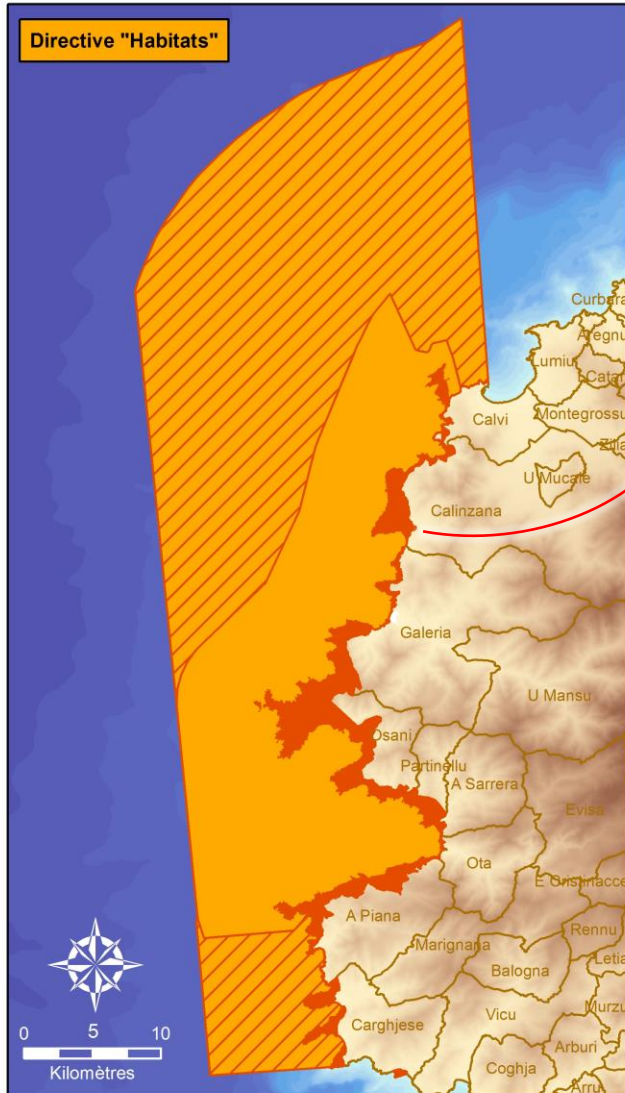
Directive "Oiseaux"

- FR9410023 Golfe de Porto et presqu'île de Scandola
- Partie terrestre du site FR9410023
- FR9412010 Capu Rossu, Scandola, Reveletta, Calvi



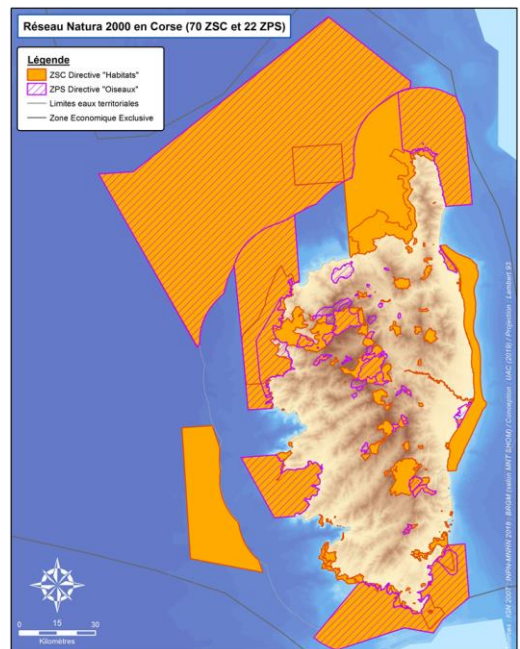
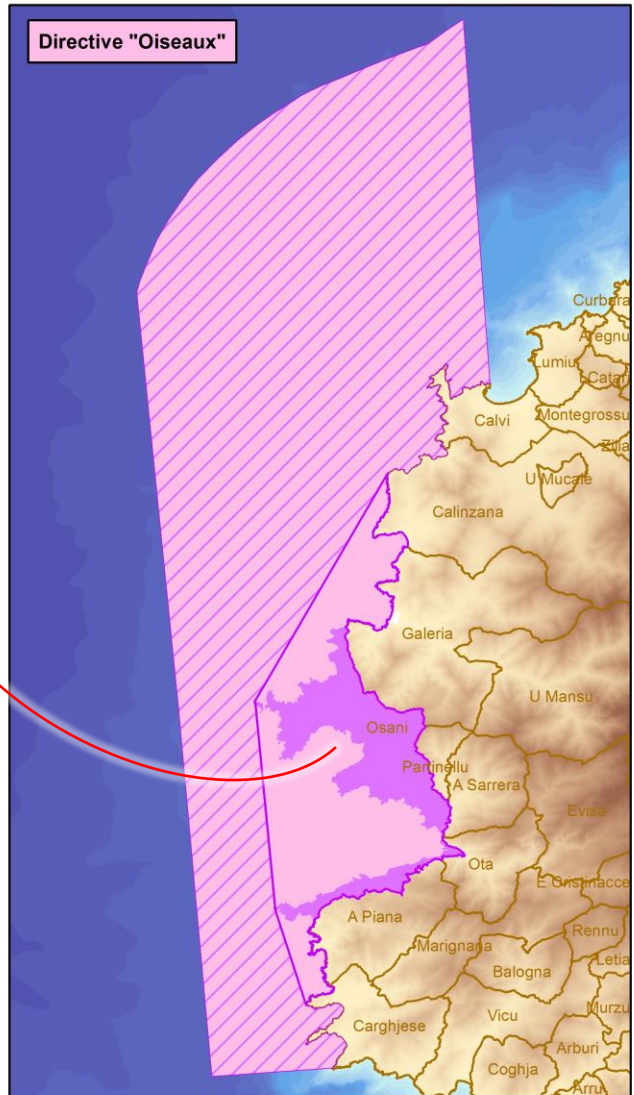
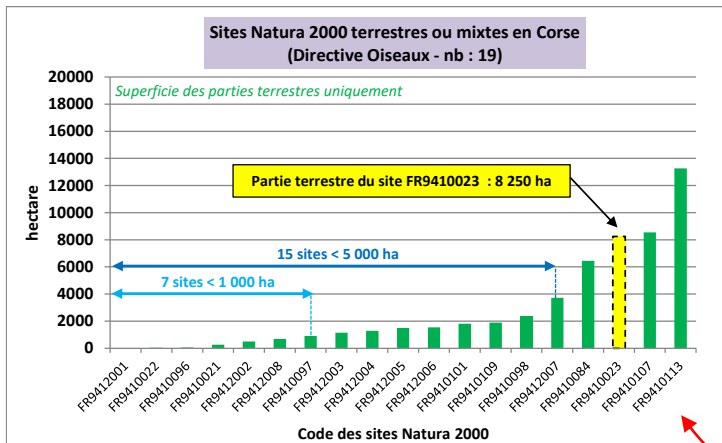
DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese »

Localisation des 4 sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese"



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese »

Localisation des 4 sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese"





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjesa »

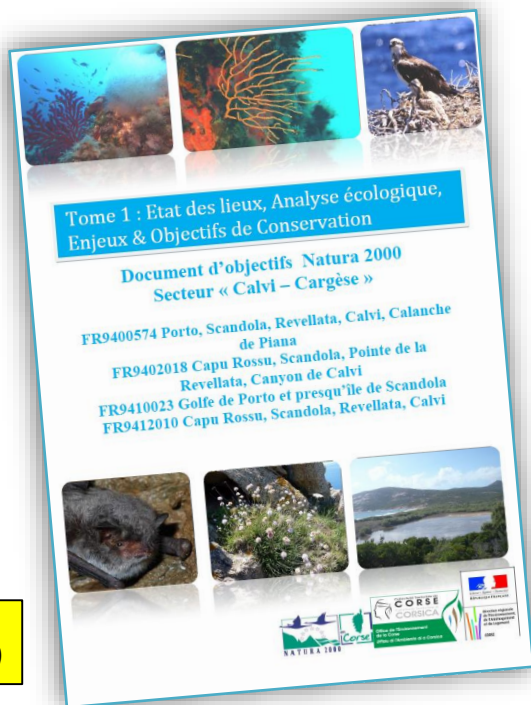
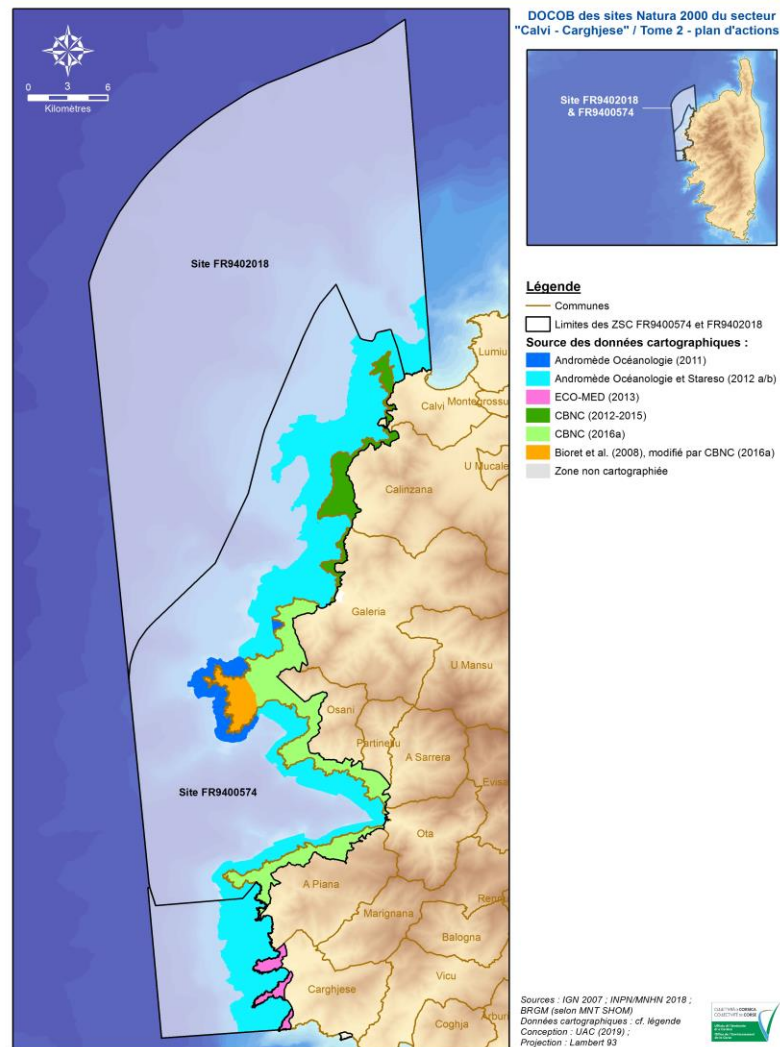
Directive Habitats

Site Natura 2000	FR9400574	FR9402018	FR9400574	FR9402018	Total tous sites confondus
	(site mixte)	(site marin)	(site mixte)	(site marin)	
Volet	marin		terrestre		marin et terrestre
Nb habitats génériques (An. I)	6	5	12	/	18
Nb habitats élémentaires	15	14	13	/	28
Nb espèces (An. II)	2	2	14	/	16

Directive Oiseaux

Nb espèces (An. I)	5	5	17	/	22
--------------------	---	---	----	---	----

Sites Natura 2000 FR9400574 et FR9402018 - Emprise des données cartographiques



Validation du Tome 1 :
15/06/2016 (COPIL n°2)

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de conservation relatifs aux habitats et aux espèces Natura 2000 des ZSC FR9400574 et FR9402018 (Directive « Habitats » - volet marin). (* = habitat prioritaire). Source : *Enjeu et objectif de conservation : Tome 1 ; Evaluation globale et statut de conservation : FSD et inventaires patrimoniaux « Cartham »*

HABITATS / ESPECES NATURA 2000	Statut de conservation	Evaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
1120. Herbiers à Posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>)*	A	A (FR940574) B (FR9402018)			
▪ 1120-1. Herbiers à posidonies*	A	A	Très Fort	Habitat prioritaire de la Directive « Habitats » (protection stricte de l'espèce en elle-même au niveau national) et bien représenté à l'échelle du secteur. Herbier implanté majoritairement sur substrat dur, ce qui est d'autant plus remarquable (biodiversité importante), mais aussi sur substrat meuble au niveau des golfes. Plusieurs typologies particulières (herbier ondoyant, en escalier, de colline). Présence d'espèces patrimoniales, dont une strictement protégée : la grande nacre (<i>Pinna nobilis</i>)	 OCM1 : Préserver l'habitat prioritaire « herbiers à Posidonies » © STARESO
1110. Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	/ (non inscrit aux FSD)				
▪ 1110-5. Sables fins de haut niveau	B	B	Moyen		
▪ 1110-6. Sables fins bien calibrés	B	B	Fort	Présence d'une espèce protégée au niveau national, la cymodocée (<i>Cymodocea nodosa</i>). 8 signalisations sur le secteur, dont une large étendue d'herbier de cymodocée à Galeria (32 ha). A Ghjirulatu, herbier mixte avec l'espèce patrimoniale <i>Caulerpa prolifera</i>	/
▪ 1110-7. Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond	A	A	Faible		
▪ 1110-9. Galets infralittoraux	A	B	Faible		
1140. Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	/ (non inscrit aux FSD)				
▪ 1140-9. Sables médiolittoraux	A (FR9400574) B (FR9402018)	A (FR9400574) B (FR9402018)	Fort	Présence de banquettes de posidonie (9 signalisations parmi 19 plages de sable)	 OCM4 : Préserver la qualité des structures et des fonctions de la plage, notamment en favorisant les banquettes de posidonie © STARESO
▪ 1140-10. Sédiments détritiques médiolittoraux	A (FR9402018) B (FR9400574)	A (FR9402018) B (FR9400574)	Moyen	Présence de banquettes de posidonie (12 signalisations parmi 59 plages de galets)	

DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Objectifs et stratégie de gestion

HABITATS / ESPÈCES NATURA 2000	Statut de conservation	Évaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
1160. Récifs A (FR940074) B (FR9402018)		B			
• 1170-11. Roche méditerranéenne supérieure	A	A	Fort	Habitats très bien représentés à l'échelle du secteur. Présence de plusieurs espèces typiques des habitats, témoignant de la diversité du milieu. Un écouillage strictement protégé et quasiment disparu des côtes françaises, la patelle géante (<i>Patella ferruginea</i>). Une formation végétale remarquable, les encorbèlements à <i>Lithophyllum byssoides</i> (abondance au sein du secteur remarquable à l'échelle de l'île).	OCM1 : Favoriser le maintien de l'habitat « récifs » et notamment les populations de <i>Patella</i> .
• 1170-12. Roche méditerranéenne inférieure	A	A	Fort	Habitat bien représenté à l'échelle du secteur et abritant une forte biodiversité (nombreuses espèces patrimoniales + signalisation d'une vingtaine d'associations et faciès	



Objectifs et stratégie de gestion

et aux espèces Natura 2000 des ZSC FR9400574 et FR9402018 (Directive « Habitats » - Évaluation globale et statut de conservation : FSD et inventaires patrimoniaux « Cartham »

Commentaires

OBJECTIF DE CONSERVATION
(niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)

Objectifs et stratégie de gestion

HABITATS / ESPÈCES NATURA 2000	Statut de conservation	Évaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
• 1170-14. Coralligène					
Suite faune terrestre (Chiroptères)					
Intérêt du site Natura 2000 indéniable pour les chauves-souris au vu de la grande diversité d'espèces recensées sur le secteur (16 espèces protégées dont 7 inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats »). Présence de 30 gîtes et de 14 zones de chasse/transect, dont respectivement 13 et 9 fréquentés par un ou plusieurs chiroptères de l'Annexe II. De plus, signalisation de 2 gîtes d'intérêt majeur et de 3 gîtes d'intérêt remarquable (cf. ci-après).					
• 1303. Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Présence non significative		Moyen	Signalisation dans l'ancienne mine de Culluccone (gîte majeur de transit, 30 individus) et dans certains bûts du site Natura 2000 (10/15 d'individus selon le secteur). Sous-estimation de la population certaine. Espèce courante en Corse.	
• 1304. Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Présence non significative		Moyen	Espèce présente dans la grotte de Manuel Ange (gîte majeur de transit, 50 individus). Estimation précise de la population inconnue. Espèce peu courante en Corse.	
• 1305. Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	B	B	Très fort	Espèce présente dans les 2 gîtes majeurs du site : le dièdre de Partu (seul gîte d'hibernation connu en Corse pour cette espèce : 350 individus) et la grotte de Manuel Ange (gîte de transit : 400 individus). Population stable dans les 2 gîtes et pouvant être identique. Espèce rare en Corse.	OCM2 : Conserver les populations de chiroptères.
• 1308. Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	A	B	Faible	Aucun gîte observé sur reproduction suspectée.	
• 1310. Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	A	B	Très fort	Espèce présente dans individus ; population de Revellata (gîte remarquable).	
• 1316. Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccini</i>)	A	A	Très fort	Effectifs maximaux signalés.	
• 1321. Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Présence non significative		Moyen	Signalisation d'une colonie de la grotte du phoque à G. de la population inconnue.	



• 1110-6. Sables

• 1110-7. Sables sous influence

• 1110-9. Galets

1140. Replats bexondés à mare

• 1140-9. Sables

• 1140-10. Sédiments détritiques méditerranéens

• 1636. Armérie de Soleiro (<i>Armeria soleirolii</i>)	A	A	Fort	Plante endémique de l'île (partie terrestre du péris au sein de deux habitats protégés et endémisme végétal remarquable).	
--	---	---	------	---	--

Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire → OCM1

UAC DOCOB des sites Natura 2000 du site

B (FR9402018) B (FR9400574)

A (FR9402018) A (FR9400574)
B (FR9400574) B (FR9402018)



UAC DOCOB

Objectifs et stratégie de gestion

Tableau 4 : Hiérarchisation des enjeux et des objectifs de conservation relatifs aux habitats et aux espèces Natura 2000 des ZPS FR9410023 et FR9412010 (Directive « Oiseaux »). Source : Enjeu et objectif de conservation : Tome 1 ; Évaluation globale et statut de conservation : FSD

HABITATS / ESPÈCES NATURA 2000	Statut de conservation	Évaluation globale	Enjeu de conservation	Commentaires	OBJECTIF DE CONSERVATION (niveau de priorité très fort en rouge, fort en orange, moyen en noir)
Avifaune marine (sites FR9410023 et FR9412010)					
• A094. Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	A (FR9410023) / (non inscrit au FSD FR9412010)		Très fort	Espèce nicheuse uniquement sur le site FR9410023 mais évoluant aussi sur le site exclusivement marin FR9412010. Présence de l'essentiel de la population corse réparti sur le secteur, avec un noyau de nidification dans le golfe de Partu. Entre 2008 et 2011, reproduction d'une modification sur la période printemps/été.	
• A392. Cormoran huppé de Desmarest (<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>)	A (FR9410023) B (FR9412010) A (FR9410023) B (FR9412010)		Très fort	Espèce nicheuse uniquement sur le site FR9410023 mais évoluant aussi sur le site exclusivement marin FR9412010. Une 30 ^{ème} de sites de nidification entre la Revellata et Orchinu (modification en hiver). Dans la RN de Scandula, effectif important : 50/100 individus, soit 1% de la population de Méditerranée.	OCM1 : Maintenir des conditions favorables à la fréquentation des sites par l'avifaune marine et améliorer les connaissances de ces espèces
• A181. Goéland d'Audouin (<i>Ichthyophaga audouini</i>)	C	C	Très fort	Espèce nicheuse sur le site FR9410023 (Partu) et de passage/migratrice sur le site FR9412010. Présence régulière depuis 2003 dans le golfe de Partu. Entre 2008 et 2011, reproduction d'une population d'~50 individus sur les sites de Gratele et Sardinu. En 2016, reprise de la reproduction avec plusieurs jeunes à l'envol. Aucune observation depuis.	
• A010. Puffin de Scopoli (<i>Calonectris diomedea ssp diomedea</i>)	C	C	Fort	Espèce évoluant sur les deux sites Natura 2000 (zone d'alimentation). A partir des années 90, signalisation d'une 20 ^{ème} de couples dans la RN de Scandula (unique colonie de la côte occidentale, représentant 2,5 % de la population corse). Depuis plusieurs années, colonie désormais supposée absente (à vérifier).	
• A464. Puffin yellowkan (<i>Puffinus yellowkan</i>)	A (FR9412010) / (non inscrit au FSD FR9410023)	A (FR9412010) B (FR9410023)	Moyen	Espèce évoluant sur les deux sites Natura 2000 (zone de repos et d'alimentation). Observation dans la RN de Scandula (jusqu'à 180 individus observés sur une journée).	
Toutes les espèces d'oiseaux marins → OCM1 : Veiller à la bonne qualité des eaux, ainsi que de la faune et la flore associées					

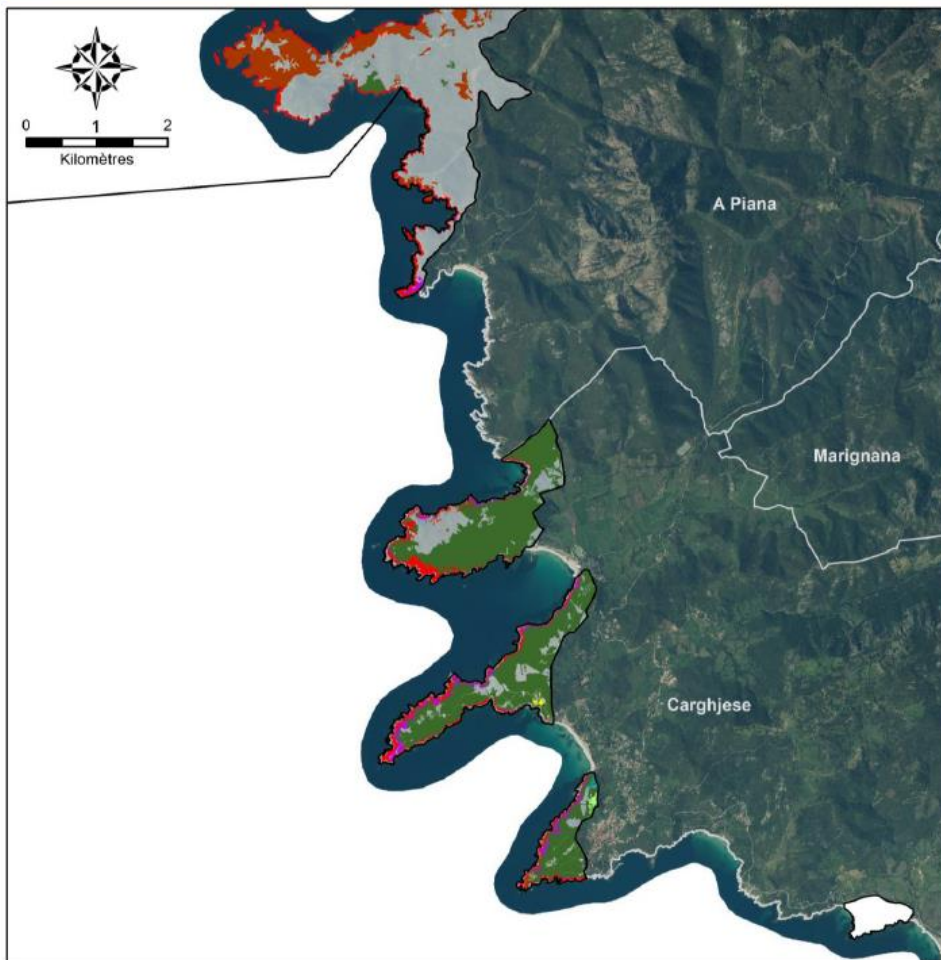


er la qualité des fonctions de la nt en favorisant de posidonie

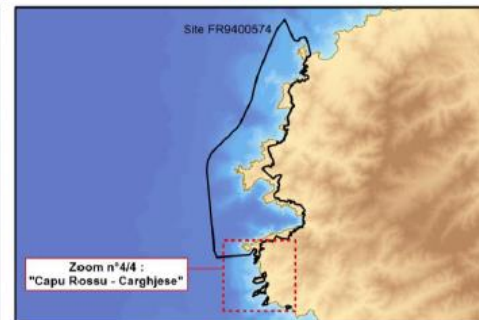
© STARESO



Site Natura 2000 FR9400574 - Cartographie des habitats Natura 2000 terrestres



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghese" / Tome 2 - plan d'actions



Légende

- Communes
- Limites du site Natura FR9400574
- Habitats terrestres**
- Habitat sans correspondance avec la classification Natura 2000
- 1210-3. Laissez de mer des côtes méditerranéennes
- 1170/1240-2. Récifs / Végétation des fissures des falaises cristallines
- 2230-1. Pelouses dunales des Malcolmietalia
- 5320. Formations basses d'euphorbes près des falaises
- 5330-1. Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente
- 6420-5. Prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude
- 8220-20. Falaises siliceuses thermophiles de Corse
- 9320-3. Peuplements à Lentisque, Oléastre et Clématite à toupet du littoral Corse
- 9340-11. Yeuseraies corses à Gaillet scabre
- Zone non cartographiée

Sources : IGN 2007 ; BD-ORTHO IGN 2013 ; INPN/MHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM)
Données cartographiques : Ecomed (2013) ; CBNC (2016)
Conception : UAC (2019) ; Projection : Lambert 93



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese »

Objectifs et stratégie de gestion

Site Natura 2000 FR9400574 - Cartographie des habitats Natura 2000 terrestres

DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions

Zoom n°14 "Mandula - Mandula"

Légende

- Communes
- Limites du site Natura FR9400574
- Habitats terrestres

Habitats sans correspondance avec la classification Natura 2000

Objectifs et stratégie de gestion

DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions

2000 terrestres

Site FR9400574

Objectifs et stratégie de gestion

ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins

DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions

Zoom n°14 "Cape Rossu - Cape Rossu"

Légende

- Communes
- Limites des sites Natura FR9400574 & FR9402018
- Habitats marins :

Objectifs et stratégie de gestion

ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins

DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions

Zoom n°04 "Cape Rossu - Carghjese"

Légende

- Communes
- Limites des sites Natura FR9400574 & FR9402018
- Habitats marins :

Objectifs et stratégie de gestion

ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins

DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions

Zoom n°04 "Cape Rossu - Carghjese"

Légende

- Communes
- Limites des sites Natura FR9400574 & FR9402018
- Habitats marins :

Objectifs et stratégie de gestion

ZSC FR9400574 et FR9402018 - Cartographie des habitats Natura 2000 marins

DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions

Zoom n°04 "Cape Rossu - Carghjese"

Légende

- Communes
- Limites des sites Natura FR9400574 & FR9402018
- Habitats marins :

UAC. DOCOB des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese »

UAC. DOCOB des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghjese ». Tome 2 - Plan d'actions

30



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Eléments écologiques :

- Ensemble de côtes rocheuses et d'écosystèmes marins globalement bien conservés. Topographie sous-marine particulière (plateau continental étroit et incisé par plusieurs canyons sous-marins).
- Présence de différents habitats Natura 2000 remarquables : herbiers de posidonie*, récifs, grottes marines, etc. Etang de Crovani → seule lagune côtière* du secteur.
- Plusieurs espèces de cétacés (dont le grand dauphin), du fait des apports nutritifs générés par les phénomènes d'upwelling (zone de nourrissage).
- Avifaune remarquable avec entre autres l'essentiel de la population corse de balbuzard pêcheur (50 % des effectifs français reproducteurs) → rôle essentiel du territoire dans la conservation de l'espèce.
- Au niveau terrestre, fort endémisme de la flore (nombreuses espèces protégées ou d'intérêt européen). Présence de l'ensemble de la population corse de l'armérie de Soleirol (espèce endémique de l'île).
- Intérêt des sites également indéniable pour les chauves-souris (grande diversité d'espèces sur le territoire).

Eléments socio-économiques :

- Existence de multiples activités et usages sur le milieu marin et directement liés au patrimoine naturel (tourisme nautique et pêche). Forte saisonnalité
- Trois « hot-spots » identifiés, tous usages confondus : RN de Scandula, rive sud du Golfe de Portu et golfe de Ghjirulatu. Fréquentation marine du site UNESCO par ailleurs estimée à ~365 000 visiteurs/an (promenade en mer et plaisance). Tourisme nautique en plein essor ces dernières années
- Reste des activités surtout concentré le long de la presqu'île de la Revellata et dans les fonds de golfes ou anses plus ou moins abritées, souvent en bordure de plages (tourisme balnéaire).
- Présence d'une petite pêche côtière à caractère artisanal, pratiquée essentiellement au filet (espèces principalement ciblées : poissons et langoustes). Activité stable : une 40^{aine} de pêcheurs permanents, réguliers ou occasionnels.
- Le long du littoral, aménagements peu développés et pression urbaine très faible (~11 000 habitants au sein des communes). En période estivale, multiplication par 5 de la population. Fréquentation terrestre du site UNESCO par ailleurs estimée à 870 000 visiteurs/an. Sentiers pédestres et plages appréciés par les randonneurs et touristes.



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Objectifs de conservation (volet marin)

Niveau de priorité très fort



Préserver l'habitat prioritaire « herbiers de posidonies »



Favoriser le maintien de l'habitat « récifs »



Maintenir des conditions favorables à la fréquentation des sites par l'avifaune marine et améliorer les connaissances de ces espèces

Niveau de priorité fort



Préserver l'habitat des grottes marines, notamment les enclaves semi-obscures



Maintenir des conditions favorables à la fréquentation des sites par le grand dauphin et la tortue caouanne



Préserver la qualité des structures et des fonctions de la plage, notamment en favorisant les banquettes de posidonies

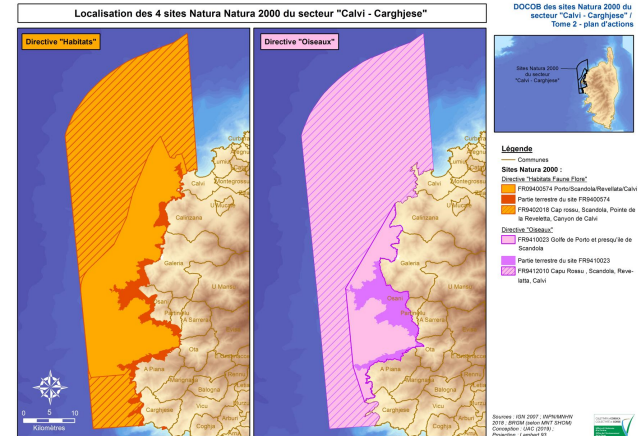
Niveau de priorité moyen



Veiller à la bonne qualité des eaux, ainsi que de la faune et la flore associées



Améliorer les connaissances scientifiques des grottes obscures





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Objectifs de conservation (volet marin)



Facteurs d'influence de l'état de conservation des habitats et espèces

Niveau de priorité très fort



Préserver l'habitat prioritaire « herbiers de posidonies »



Favoriser le maintien de l'habitat « récifs »



Maintenir des conditions favorables à la fréquentation des sites par l'avifaune marine et améliorer les connaissances de ces espèces

Niveau de priorité fort



Préserver l'habitat des grottes marines, notamment les enclaves semi-obscures



Maintenir des conditions favorables à la fréquentation des sites par le grand dauphin et la tortue caouanne



Préserver la qualité des structures et des fonctions de la plage, notamment en favorisant les banquettes de posidonies

1 Artificialisation du littoral

2 Baignade et gestion des plages

3 Pollutions marines

4 Fréquentation liée au tourisme nautique

5 Pratique de la pêche professionnelle

6 Trafic maritime commercial

7 Prédation et compétition entre espèces

8 Connaissance des sites Natura 2000

9 Mise en œuvre du DOCOB / Appropriation des sites Natura 2000



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

1

Artificialisation du littoral

Incidences potentielles

Destruction et dégradation des habitats côtiers

Situation sur le secteur

Faible artificialisation du secteur. **Pas de projet d'aménagement d'envergure prévu à court terme**

Actions envisageables

→ *Veille active en cas d'émergence de nouveaux projets d'aménagements (prévue par la mesure **G1** : Animer les sites Natura 2000)*



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Objectifs et stratégie de gestion

Tableau 6 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les habitats / espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées
DIRECTIVE « HABITATS » : VOILET MARIN (ZSC FR9400574 et FR9402018)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Artificialisation du littoral	Destruction et dégradation des habitats côtiers	Faible artificialisation du littoral. Pas de projet d'aménagement d'envergure prévu à court terme		Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'émergence de nouveaux projets d'aménagements
Baignade et gestion des plages	Dégradation des habitats médiolittoraux liée au piétinement par les usagers (écrasement des organismes, tassement des sols)	Activités balnéaires concentrées sur quelques plages (côtes majoritairement rocheuses et difficile d'accès)	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'évolution des activités balnéaires sur le secteur
	Dégradation des habitats médiolittoraux liée au nettoyage mécanique des plages et/ou à l'enlèvement des banquettes de posidonie (appauvrissement de l'écosystème des plages et accentuation de l'érosion)	Nettoyage mécanique ou manuel des déchets opéré sur certaines plages durant la période estivale. Pas d'enlèvement ou rare déplacement des banquettes de posidonie <i>Pour rappel, littoral presque entièrement rocheux et entrecoupé par quelques rares plages de galets ou de sable</i>		M1 : Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonie
	Dégradation des habitats côtiers liée la mise en place annuelle du balisage des plages, notamment les herbiers de posidonie* (destruction de la canopée foliaire) et la roche infralittorale (destruction des peuplements algaux et animaux fixés)	Une 10 ^{ème} de plages dotées d'un plan de balisage durant l'été. Sur certaines plages, balisage probablement installé dans ou à proximité des herbiers de posidonie et de la roche infralittorale (balisage sur corps-mort)		M2 : Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
Pollutions marines	Contamination des habitats, des espèces et du milieu en général par : <ul style="list-style-type: none"> les apports et rejets des bassins versants (eaux usées, eaux de ruissellement, rejets agricoles et industriels, macro-déchets, etc.) ; les pollutions émises par les navires, chroniques (rejets d'eaux usées, d'hydrocarbures/métaux lourds et de macro-déchets) ou exceptionnelles (dégazage, marée noire, etc.). Concernant l'impact des macro-déchets sur les espèces, risques d'étouffement / d'occlusion par ingestion ou de blessures par enchevêtrement	Bassin versant : faible urbanisation, aucune activité industrielle majeure et exploitation agricole limitée. Effort d'assainissement important (7 STEP de capacité faible à moyenne sur le territoire) Nautisme : fréquentation importante dans certains secteurs ¹³ (rejets potentiels des navires). Gestion durable des ports de plaisance recherchée à l'échelle de la Corse par le Pôle d'Excellence Nautisme et Plaisance (Plan CapNautic2, 2014) Trafic maritime commercial : relativement limité à l'échelle de la Corse <i>Pour rappel, bon état chimique et très bon état écologique des masses d'eau côtières sur le territoire, selon le SDAGE de Corse. De même, qualité des eaux de baignade en mer globalement bonne</i>	OO4 (veille qualité eaux / lutte pollutions)	M3 : Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires Campagnes de sensibilisation à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-après)

¹³ Les trois hot-spots du secteur (la presqu'île de Scandula, le golfe de Ghjirulatu et la rive sud du golfe de Portu entre Ficaghola et Capu Rossu), la presqu'île de la Revellata et les fonds de baies ou anses plus ou moins abritées (souvent en bordure de plages)

DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Objectifs et stratégie de gestion

Tableau 6 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les habitats / espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées
DIRECTIVE « HABITATS » : VOILET MARIN (ZSC FR9400574 et FR9402018)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Artificialisation du littoral	Destruction et dégradation des habitats côtiers	Faible artificialisation du littoral. Pas de projet d'aménagement d'envergure prévu à court terme		Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'émergence de nouveaux projets d'aménagements
Baignade et gestion des plages	Dégradation des habitats médiolittoraux liée au piétinement par les usagers / les organismes, tas	Activité de baignade estivale. Pas d'enlèvement ou rare déplacement des banquettes de posidonie	(gestion durable activités et usages)	Prévoir la mesure G1 en cas d'évolution des usages sur le secteur
	Dégradation de nettoyage mécanique des banquettes de posidonie (appauvrissement de l'écosystème des plages et accentuation de l'érosion)	Pour rappel, littoral presque entièrement rocheux et entrecoupé par quelques rares plages de galets ou de sable		Encourager l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonie
	Dégradation des habitats côtiers liée la mise en place annuelle du balisage des plages, notamment les herbiers de posidonie* (destruction de la canopée foliaire) et la roche infralittorale (destruction des peuplements algaux et animaux fixés)	Une 10 ^{ème} de plages dotées d'un plan de balisage durant l'été. Sur certaines plages, balisage probablement installé dans ou à proximité des herbiers de posidonie et de la roche infralittorale (balisage sur corps-mort)		M2 : Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
Pollutions marines	Contamination des habitats, des espèces et du milieu en général par : <ul style="list-style-type: none"> les apports et rejets des bassins versants (eaux usées, eaux de ruissellement, rejets agricoles et industriels, macro-déchets, etc.) ; les pollutions émises par les navires, chroniques (rejets d'eaux usées, d'hydrocarbures/métaux lourds et de macro-déchets) ou exceptionnelles (dégazage, marée noire, etc.). Concernant l'impact des macro-déchets sur les espèces, risques d'étouffement / d'occlusion par ingestion ou de blessures par enchevêtrement	Bassin versant : faible urbanisation, aucune activité industrielle majeure et exploitation agricole limitée. Effort d'assainissement important (7 STEP de capacité faible à moyenne sur le territoire) Nautisme : fréquentation importante dans certains secteurs ¹³ (rejets potentiels des navires). Gestion durable des ports de plaisance recherchée à l'échelle de la Corse par le Pôle d'Excellence Nautisme et Plaisance (Plan CapNautic2, 2014) Trafic maritime commercial : relativement limité à l'échelle de la Corse Pour rappel, bon état chimique et très bon état écologique des masses d'eau côtières sur le territoire, selon le SDAGE de Corse. De même, qualité des eaux de baignade en mer globalement bonne	OO4 (veille qualité eaux / lutte pollutions)	M3 : Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires Campagnes de sensibilisation à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme prévues par la mesure G5 (cf. ci-avant) Mise en place de chartes prévue par la mesure G6 (cf. ci-avant) Veille active prévue par la mesure G9 (cf. ci-après)

Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels de 2015 (actualisé en 2017 ; Cahier Technique n°88).

¹³ Les trois hot-spots du secteur (la presqu'île de Scandula, le golfe de Ghjirulatu et la rive sud du golfe de Portu entre Ficaghola et Capu Rossu), la presqu'île de la Revellata et les fonds de baies ou anses plus ou moins abritées (souvent en bordure de plages)

DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

Objectifs et stratégie de gestion

Tableau 7 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les habitats / espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées

DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE » - « VOLET TERRESTRE (ZSC FR9400574) »

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur le site Natura 2000 FR9400574	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Urbanisation	Destruction/dégradation des habitats et des espèces végétales. Régression des espèces animales liée à la destruction d'habitats favorables à leur maintien	Faible urbanisation sur le site Natura 2000	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'urgence de nouveaux projets sur le secteur
Gestion des plages	Disparition / dégradation des laines de mer des côtes méditerranéennes liées au nettoyage mécanique des plages	Nettoyage mécanique ou manuel des déchets opéré sur certaines plages durant la période estivale. Pas d'enlèvement ou rare déplacement des banquettes de prosoïdnie <i>Pour rappel : littoral presque entièrement rocheux entrecoupé par quelques rares plages de galets ou de sable</i>	T1 (=M1) : Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages (et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de prosoïdnie)	
Pollutions terrestres	Contamination des habitats, des espèces et du milieu en général par les apports et rejets des bassins versants (eaux usées, eaux de ruissellement, rejets agricoles et industriels, macro-déchets, etc.) Habitats/espèces particulièrement sensibles : les lagunes méditerranéennes ²⁸ et la cistude d'Europe	Faible urbanisation, exploitation agricole limitée et aucune activité industrielle majeure. Effort d'assainissement important (7 STEP sur le territoire). A noter à proximité du site Natura 2000, le développement d'activités viticoles en amont de l'étang de Crovati (gestion des ressources en eau)	OO4 (veille qualité eaux)	Veille active prévue par les mesures G1 et G2 (cf. ci-avant)
Fréquentation touristique	Dégradation des habitats et des espèces liée au piétinement par les usagers et/ou à la circulation de véhicules à moteur (tassement des sols, écrasement de la végétation, morcellement des habitats) Habitats et espèces particulièrement sensibles : - les habitats littoraux ; lagunes méditerranéennes ²⁸ ; - laisses de mer des côtes méditerranéennes ; - végétation des fosses des falaises cristallines ; - formations basses d'euphorbes près des falaises ; - fourrés thermophiles méditerranéens à euphorbe arborescente - les habitats littoraux duaires : dunes fixées du littoral du <i>Crucianellon maritima</i> ; Pelouses dunales des <i>Malcolmietalia</i> - l'armérie de Soleirel	En France, les espèces sites		

Objectifs et stratégie de gestion

Tableau 8 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées

DIRECTIVE « OISEAUX » (ZPS FR9410023 et FR9412010)

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Urbanisation	Régression des oiseaux liée à la destruction/dégradation d'habitats favorables à leur maintien	Faible artificialisation du littoral. Urbanisation limitée sur le territoire	OO3 (gestion durable activités et usages)	Veille active prévue par la mesure G1 (cf. ci-avant) en cas d'urgence de nouveaux projets d'aménagements
Pollutions	Contamination des oiseaux et du milieu en général par : - les apports et rejets des bassins versants (eaux usées, eaux de ruissellement, rejets agricoles et industriels, etc.) ; - les pollutions émises par les navires, chroniques (rejets d'eaux usées, d'hydrocarbures/métaux lourds et de macro-déchets) ou exceptionnelles (dégazage, marée noire, etc.). Concernant l'impact des macro-déchets sur les oiseaux, risques d'étouffement / d'occlusion par ingestion ou de blessures par enchevêtrement	Bassin versant : faible urbanisation, aucune activité industrielle majeure et exploitation agricole limitée. Effort d'assainissement important (7 STEP de capacité faible à moyenne sur le territoire) Nautisme : fréquentation importante dans certains secteurs ²⁸ (rejets potentiels des navires). Gestion durable des ports de plaisance <i>Pour rappel, bon état masses d'eau superficielles</i>	OO4 (veille qualité)	O1 (=M3) : Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires Campagnes de sensibilisation à destination des plaisanciers et des socio-
Fréquentation touristique	Dérangement des oiseaux lié à la navigation des navires/engins motorisés, à la circulation de véhicules à moteur, à la pratique de la randonnée, etc. (stress engendré par les perturbations sonores, modification du comportement, échec de reproduction, etc.) Dérangement lié au survol des drones (activité en expansion) ou à la pratique du parapente/de l'ULM pendant les périodes de nidification mais aussi de repos des oiseaux Espèces particulièrement sensibles : le balbuzard pêcheur, le faucon pèlerin et l'aigle royal	Fréquentation nautique (plaisance, promenade) Ces dernières années l'ensemble du secteur lié à l'augmentation du plus faible nombre de suivis, uniquement en début de saison A noter également et la pratique du piétonisme dont un à Capu Rossu : "10 v"		

²⁸ Les trois hot-spots du secteur (la presqu'île de Scandola, le golfe de Ghjirulata et la rive ouest des îles de la Maddalena)

Objectifs et stratégie de gestion

Tableau 5 : Identification des facteurs d'influence et des incidences potentielles sur les habitats / espèces Natura 2000. Situation sur le secteur et mesures de gestion préconisées

DIRECTIVES « HABITATS FAUNE FLORE » et « OISEAUX » : tous sites Natura 2000 confondus

Facteurs d'influence	Incidences potentielles sur les habitats et les espèces Natura 2000	Situation actuelle sur les sites Natura 2000	Objectifs Opérationnels	Mesures de gestion préconisées
Mise en œuvre du DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement optimal des sites lié à : <ul style="list-style-type: none"> la bonne mise en œuvre du DOCOB (temps animateur et moyens suffisants) la prise en compte des différentes planifications stratégiques (nationales / communautaires) et des projets actuellement mis en œuvre sur le territoire 	/	Tous	<ul style="list-style-type: none"> G1 : Animer les sites Natura 2000 G2 : Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration d'un tableau de bord, conformément aux préconisations du Cahier Technique n°88) G3 : Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
Appropriation des sites Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement optimal des sites lié à la bonne appropriation de leurs caractéristiques par les acteurs locaux et à la bonne compréhension des mesures de gestion préconisées 	/	OO1 (sensibilisation, information et maintien de la dynamique de concertation)	<ul style="list-style-type: none"> G4 : Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication G5 : Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme G6 : Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités G7 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre G8 : Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (aire marine éducative, sentiers pédagogiques sous-marins et/ou terrestre, etc.)





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese »

Objectifs de conservation (volet terrestre)



Facteurs d'influence de l'état de conservation des habitats et des espèces

Conserver l'avifaune terrestre (faucon pèlerin, fauveltes sardes et pitchou, aigle royal) et améliorer les connaissances de ces espèces

1 **Urbanisation / Gestion des plages / Pollutions terrestres**

Conserver les populations de chiroptères (notamment minioptère de Schreibers, murin de Capaccini, rhinolophe euryale et habitats)

2 **Fréquentation touristique**

Préserver la population d'armérie de Soleirol en limitant la propagation des EEE (notamment *Carpobrotus* spp.)

3 **Espèces Exotiques Envahissantes**

Préserver les populations de porte-queue de Corse et améliorer les connaissances de cette espèce

4 **Agriculture / Elevage**

Préserver l'habitat lagunes méditerranéennes, notamment l'étang de Crovani ainsi que les galeries riveraines à gattilier présentes à Crovani

5 **Chasse / Prédation et compétition**

Conserver les végétations des fissures des falaises cristallines (avec séséli précoce et armérie de Soleirol), **les formations basses d'euphorbes près des falaises et les pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique**

6 **Dynamique naturelle de la végétation**

7 **Incendies**

Préserver les populations du phyllodactyle d'Europe sur les sites où les populations présentent une importante variation de la taille (gigantisme / nanisme)

8 **Connaissance des sites Natura 2000**

9 **Mise en œuvre du DOCOB / Appropriation des sites Natura 2000**

Niveau de priorité très fort

Niveau de priorité fort



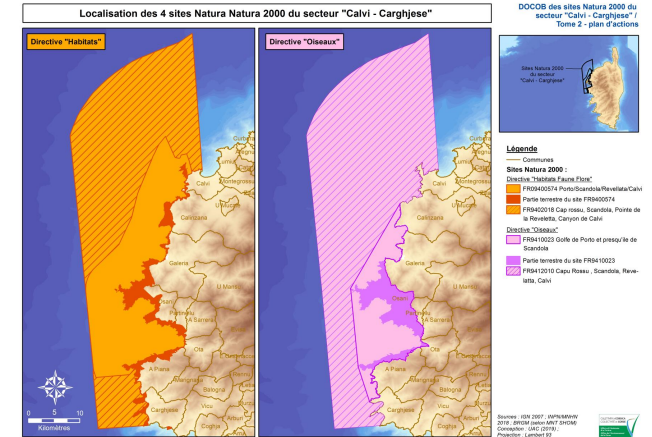
DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese »

34 FICHES ACTIONS

- ▶ 10 mesures liées à la gestion globale des sites
- ▶ 10 mesures liées à la gestion du milieu marin
- ▶ 7 mesures liées à la gestion du milieu terrestre
- ▶ 7 mesures liées à la gestion de l'avifaune marine et terrestre

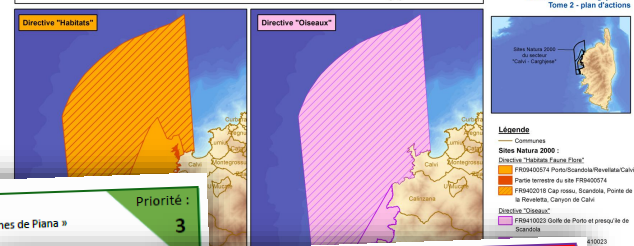
27 mesures de gestion bénéficiant aux habitats et espèces de la Directive « Habitats Faune Flore »

17 mesures de gestion proposées pour les espèces de la Directive « Oiseaux »



34 FICHES ACTIONS

Localisation des 4 sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese »



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese » - Tome 2 - plan d'actions

G6

ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »
 ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »
 ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »
 ZPS FR9412010 « Capu Rossu »

Priorité : **2**

Elaborer des chartes spécifiques

Type de mesure	Mission d'Animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Intégralité des sites

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	TOUS
Effets attendus	- Limitation de la fréquentation - Prise de conscience et meilleur respect

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

RÔLE DES CHARTES NATURELLES

Outil d'adhésion volontaire réglementaire et n'impliquant ni recommandations contributives (promotion de bonnes pratiques, collecte de données sur le terrain) ni modalités de mise en œuvre des recommandations générales (document) et des recommandations spécifiques (document).

Période d'adhésion : 5 ou 10 ans.

DÉROULE OPÉRATIONNEL :

- Mettre en place des réunions d'usagers désireuses de participer à l'élaboration des chartes ;
- Rédiger les chartes spécifiques ;
- Promouvoir les chartes et les outils de communication (site internet, etc.), création d'organismes engagés, etc.

Parallèlement, participer aux réunions de gestionnaires de la RN de Scandola.

Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Rédaction et promotion des chartes

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif : Mission d'Animation

M6

ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »
 ZSC FR9402018 « Capu Rossu, Scandola, Pointe de la Revellata, Canyon de Calvi »

Priorité : **1**

Mettre en place des mesures écologiques sur les plages les plus fréquentées

Type de mesure	Mission d'animation & Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1120-1. Herbiers à Posidonies - 1170-13. Roche infralittorale à algues - 1170-14. Coralligène - Herbiers de cymodoceés (1111)
Périmètre d'application	Intégralité des sites Natura 2000

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO3 : Favoriser une gestion durable de 2000 afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact mécanique et du bruit

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein des ZSC FR9400574 et FR9402018, plusieurs sites de plongée sous-marine répartis le long de la côte, dont une 20^{ème} particulièrement remarquable : B17, Saint François, Pointe de la Revellata, Capu di a Morsetta⁽¹⁾, Ciuttone, La Failla, Sto Punta Mucchilina, Capu Seninu, Punta S'Ficaghjola, Vardiola, Capu Rossu, Failla aux corallines.

Modalités de mouillage variables selon les sites et les conditions de mer.

plongée entre l'Isula Rossa et le golfe de Scandola.

DÉROULE OPÉRATIONNEL :

- Mettre en place un groupe de travail de plongée à l'échelle du territoire (services de plongée, scientifiques, gestionnaire de la RN, etc.).
- En collaboration avec les structures de plongée, organiser des ateliers de concertation et de sensibilisation des plongeurs (clubs, associations, etc.) et des visiteurs (visites de plongée, ateliers de sensibilisation, etc.).
- A partir des données disponibles et en concertation avec les gestionnaires de la RN de Scandola, élaborer des recommandations de mouillage et de plongée prioritaires pour la préservation et en particulier :
 - le processus d'extension de la RN de Scandola ;
 - « Maîtriser les effets de la fréquentation excessive des sites de plongée ».

En gras : plage concernée par des campagnes de sensibilisation.

⁽¹⁾ Mesure actuellement non éligible au dispositif des contrats Natura 2000 éventuellement être prise en compte dans la prochaine programmation

⁽²⁾ Habitat Natura 2000 marin (cf. aussi mesure M1)

T1

ZSC FR9400574 « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana »

Priorité : **3**

Renforcer l'utilisation de méthodes alternatives de gestion des déchets sur les plages

Type de mesure	Mission d'animation & (éventuellement) Contrat Natura 2000
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- 1210-3. Lisses de mer des côtes rocheuses - 1140-9. Sables méditerranéens - 1140-10. Sédiments détritiques marins
Périmètre d'application	Les plages du site Natura 2000 FR9400574

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO3 : Favoriser une gestion durable de 2000 afin de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	- Limitation de l'impact du nettoyage - Prévention de la pollution - Prévention de la dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et préservation de la biodiversité - Prise de conscience et modification de la meilleure acceptation des banquettes

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein de la ZSC FR9400574, présence d'une 15^{ème} de galets (code respectif des habitats Natura 2000 : 1140-3) et de deux petites plages de galets (code respectif des habitats Natura 2000 : 1140-9) et de deux petites plages de galets (code respectif des habitats Natura 2000 : 1140-9) et de deux petites plages de galets (code respectif des habitats Natura 2000 : 1140-9).

10 plages (source : inventaires Cartham ; plan de gestion des plages) :

- la plage de l'Alga (1210-3 et 1140-9) et la presqu'île de la Revellata, commune de Calvi ;
- deux petites plages entre l'Alga et l'Oscevecchlu (1140-9), le long de la presqu'île de la Revellata, commune de Calvi ;
- la plage de Nichiareto (1140-10), commune de Calvi ;
- la petite plage entre Punta di Ciuttone et Punta di Ciuttone (1140-10), commune de Calvi ;
- la plage du village de Galeria (1140-9), commune de Calvi ;
- la plage de Focolara (1140-10), commune de Calvi ;
- les plages de Marina d'Elbu (1210-3 et 1140-9), commune de Calvi ;
- la RN de Scandola (commune d'Osanu) ;
- les plages du village de Ghjirulatu et de Tuara (1140-9), commune de Calvi ;
- la petite plage de Tuara, à l'ouest de la presqu'île de la Revellata, commune de Calvi.

En gras : plage concernée par des campagnes de sensibilisation.

O6

ZPS FR9410023 « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola »

Priorité : **1**

Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs

Type de mesure	Mission d'animation
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	- A301. Fauvette sardre - A302. Fauvette pitchou - A246. Alouette lulu - A255. Pipit rousseline
Périmètre d'application	Zone d'Appui à la Lutte localisée vers Capu Rossu, à Piana (site Natura 2000 FR9410023)

OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectifs opérationnels	OO3 : Favoriser une gestion durable des activités et des usages sur les sites Natura 2000 afin de préserver les habitats/espèces d'intérêt communautaire
Effets attendus	Limitation de l'impact des opérations de débroussaillage DFCI sur les oiseaux d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

SITUATION ACTUELLE :

Au sein de la Zone d'Appui à la Lutte de Piana (équipement DFCI⁽¹⁾), signalisation d'opérations de gyrobroyage durant le printemps (période propice à la nidification des oiseaux). Site particulièrement favorable aux fauvettes sardes et pitchou, selon les suivis effectués par le CEN Corse entre 2005 et 2010 (à noter également quelques contacts d'individus d'alouette lulu et de pipit rousseline).

Dans ce contexte, nécessité de prendre en compte les périodes de nidification des oiseaux lors de la mise en œuvre de ce type d'opérations afin d'éviter la destruction des niches (Faggio et Jolin, 2010).

Pour rappel, présence d'équipements DFCI de type ZAL actuellement limitée au sein de la ZSC FR9410023 (quelques portions d'ouvrages concentrées uniquement le long de la rive sud du golfe de Porto, entre Piana et Capu Rossu).

DÉROULE OPÉRATIONNEL

- En concertation avec les autorités publiques, proposer de nouveaux calendriers de débroussaillage DFCI au niveau de la ZAL de Piana (pas de travaux entre mars et juin) ;
- S'assurer du respect des nouveaux calendriers ;
- En parallèle, suivre les populations d'oiseaux en période nuptiale sur le site de Capu Rossu (suivi prévu par la mesure 07).

Engagements rémunérés	/
Engagements non rémunérés	Coordination de la mesure, organisation des réunions

⁽¹⁾ DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies. Ouvrages tendant à rendre les espaces sensibles moins vulnérables à la propagation des feux (intervention plus efficace des moyens de secours)



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Code	Intitulé
G1	Animer les sites Natura 2000
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration tableau de bord)
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000

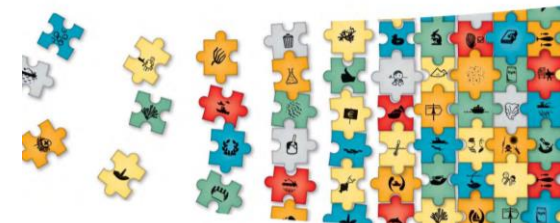


DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Code	Intitulé
G1	Animer les sites Natura 2000
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration tableau de bord)
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000



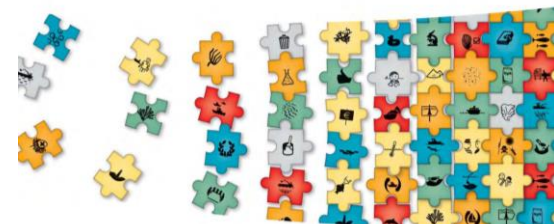


DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Code	Intitulé
G1	Animer les sites Natura 2000
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration tableau de bord)
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Code	Intitulé
G1	Animer les sites Natura 2000
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration tableau de bord)
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion du milieu marin

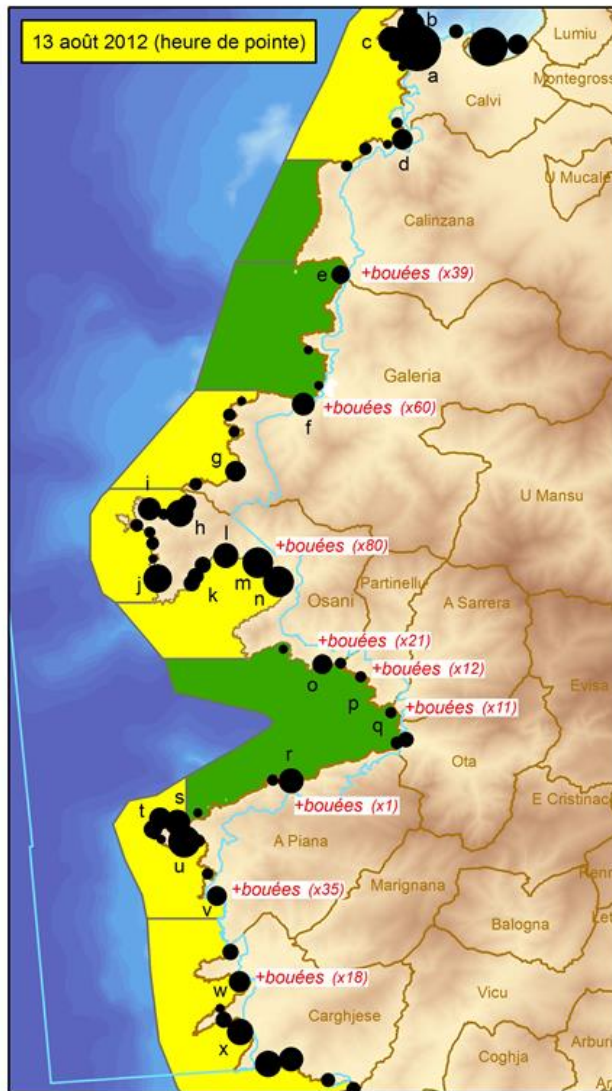
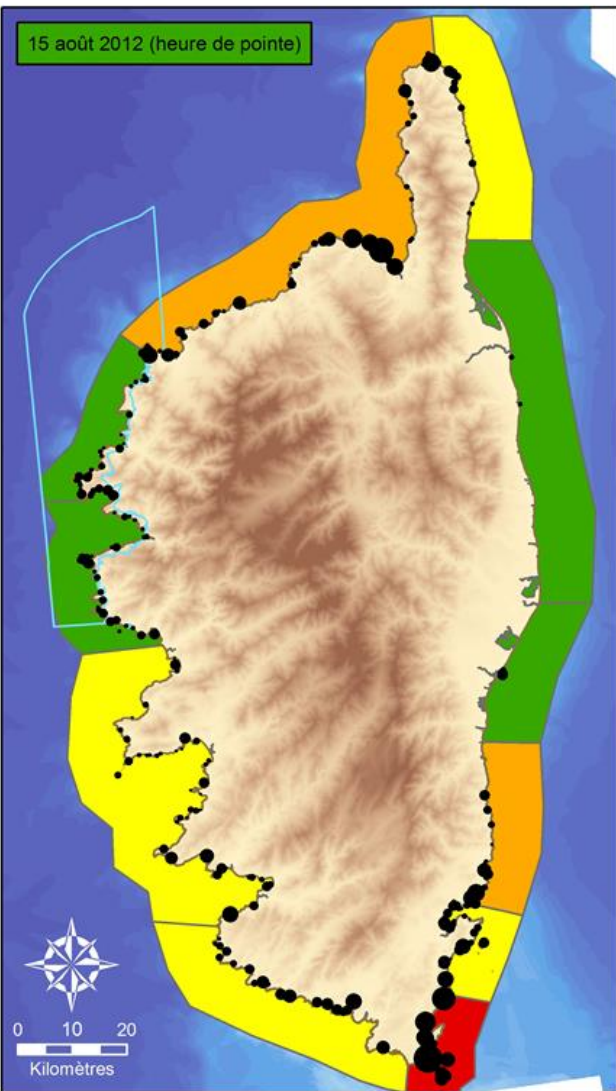
Code	Intitulé
M1 (=T1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
M2	Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
M3 (=O1)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
M4	Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux
M5	Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance
M6	Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles
M7 (=O3)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
M8	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds
M9	Encourager les navires fréquentant le secteur à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés
M10	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire

▼ 7 mesures liées à la gestion du milieu terrestre

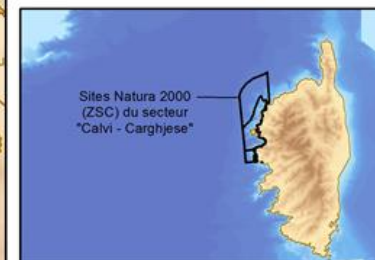
Code	Intitulé
T1 (=M1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
T2	Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)
T3	Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)
T4	Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)
T5 (=M5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
T6	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire
T7	Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe

DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese »

Densité de navires à l'ancre / en navigation et effectifs maximaux de navires à l'ancre



DOCOB des sites Natura 2000 du secteur "Calvi - Carghjese" / Tome 2 - plan d'actions



Densité de navires à l'ancre ou en navigation autour de la Corse (découpage secteurs Stareso / MEDOBS) et effectifs maximaux de navires identifiés à l'ancre toutes dates de comptages confondus (entre 2009 et 2013 ; Jousseume et al., 2013 ; données actualisées UAC, 2016).

Légende

- Communes
- Limites confondues des ZSC FR9400574 et FR9402018
- Nombre de navires/km linéaire à l'ancre ou en navigation :
 - 0 à 1,7 navires/km
 - 1,8 à 3,5 navires/km
 - 3,6 à 5,3 navires/km
 - 5,4 à 7,2 navires/km
- Effectif max navires sur ancre (Corse) :
 - 50
 - 100
 - 200
- Effectif max navires sur ancre - zoom "Calvi - Carghjese" :
 - 10
 - 20
 - 60
- Nom des sites (a à x) : cf. tableau page précédente

Sources : IGN 2007 ; INPN/MNHN 2018 ; BRGM (selon MNT SHOM) ; Jousseume et al., 2013 ; UAC (2016)
 Conception : UAC (2019)
 Projection : Lambert 93



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

DESCRIPTION DE LA MESURE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS

Inventaire des sites patrimoniaux concernés par le mouillage des plaisanciers (>10 navires/heures pointe) et proposition de pistes de gestion sur la base de certains éléments : la fréquentation du site (nb max de navires observés au mouillage), la présence/absence de balisage (ZMP, ZIEM, ZRUB) et la répartition des habitats sensibles (impact potentiel)

Description (suite)

Site patrimonial (présence d'habitat sensible)	Mouillage à l'ancre ⁽³⁵⁾	Mouillage sur bouée ⁽³⁵⁾	Balisage	Pistes de gestion envisageables (mesures précises à définir en groupe de travail)
a. Baie de l'Alga ³⁵	Important (↓ x 61)			✓ Définition de zones interdites à l'ancre
b. Ocellucia	Important (↓ x19)			✓ Création d'une ZMEL
c. Portu-Vecchju	Important (↓ x17)			/ (site exposé et éloigné)
d. Nichiareto	Modéré (↓ x11)			/ (zone d'ancre majoritairement sableuse)
e. Crovani	Modéré (↓ x10)	Important (■ x39)		✓ Définition de zones interdites à l'ancre ✓ Création d'une ZMEL
f. Galeria	Modéré (↓ x14)	ZMEL (60 places)	ZRUB	✓ Interdiction d'ancre autour de la ZMEL
g. Focolara	Modéré (↓ x11)			
h. Marina d'Elbu (Scandula) ³⁵	Important (↓ x19)			Mesures à définir en concomitance avec le processus d'extension de la RN de Scandula (nouvelle réglementation possible) :
i. Imbuttu (Scandula)	Modéré (↓ x14)			✓ Définition de zones interdites à l'ancre
j. Cala Gattaghja (Scandula)	Important (↓ x22)			✓ Création de ZMEL
k. Rive nord Ghjirulatu (3 sites)	Important (↓ x17)			✓ Réglementation des conditions d'ancre (définition de zones autorisées au mouillage, respect des normes en termes d'équipements, limitation de la durée de mouillage, etc.)
l. Anse de Gradi	Important (↓ x16)			
m. Devant le mouillage de Ghjirulatu	Important (↓ x25)			
n. Cala di Tuara	Important (↓ x28)			
m. Ghjirulatu ³⁵		80 places		/ Zone organisée depuis 2006
o. Gratelle	Modéré (↓ x14)	Important (■ x21)	ZIEM & ZMP	/ (les ZIEM actuelles protègent les habitats sensibles ou une grande partie)
p. Caspiu	Faible (↓ x3)	Important (■ x12)		△ Projet de ZMEL « multi-sites » à suivre
q. Bussaghja	Faible (↓ x1)	Important (■ x11)	ZIEM (x2)	
r. Ficaghjola	Important (↓ x16)	Faible (■ x1)	ZIEM	Mesures à définir en concomitance avec le processus d'extension de la RN de Scandula (nouvelle réglementation possible) :
s. San Pellegrinu (Capu Rossu)	Important (↓ x17)			✓ Définition de zones interdites à l'ancre
t. Turghju & Cala Genovese (Capu Rossu)	Important (↓ x22)			✓ Réglementation des conditions d'ancre
u. Cala di Palu (Capu Rossu)	Important (↓ x27)			
v. Arone	Modéré (↓ x10)	Important (■ x35)	ZIEM (x3) ZMP (x2)	✓ Modification du plan de balisage (protection des habitats sensibles situés dans la partie ouest du fond de l'anse) △ Projet de ZMEL à suivre
w. Chjuni	Modéré (↓ x12)	Important (■ x18)		/ (zone de mouillage majoritairement sableuse) △ Projet de ZMEL « multi-sites » à suivre
x. Peru	Important (↓ x20)			/ (zone d'ancre majoritairement sableuse)



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

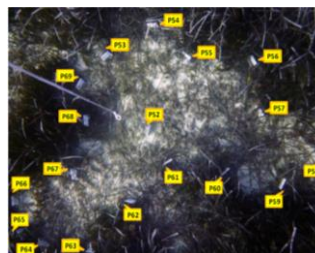
ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion du milieu marin

Code	Intitulé
M1 (=T1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
M2	Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
M3 (=O1)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
M4	Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux
M5	Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance
M6	Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles
M7 (=O3)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
M8	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds
M9	Encourager les navires fréquentant le secteur à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés
M10	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire

▼ 7 mesures liées à la gestion du milieu terrestre

Code	Intitulé
T1 (=M1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
T2	Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)
T3	Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)
T4	Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)
T5 (=M5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
T6	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire
T7	Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

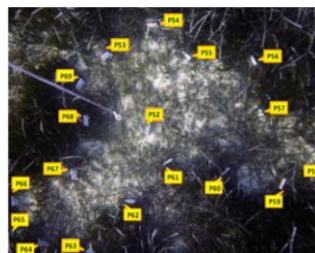
ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion du milieu marin

Code	Intitulé
M1 (=T1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
M2	Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
M3 (=O1)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
M4	Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux
M5	Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance
M6	Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles
M7 (=O3)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
M8	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds
M9	Encourager les navires fréquentant le secteur à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés
M10	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire

▼ 7 mesures liées à la gestion du milieu terrestre

Code	Intitulé
T1 (=M1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
T2	Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)
T3	Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)
T4	Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)
T5 (=M5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
T6	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire
T7	Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

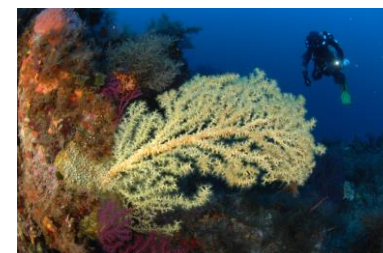
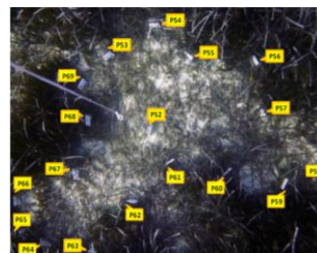
ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion du milieu marin

Code	Intitulé
M1 (=T1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
M2	Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
M3 (=O1)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
M4	Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux
M5	Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance
M6	Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles
M7 (=O3)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
M8	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds
M9	Encourager les navires fréquentant le secteur à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés
M10	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire

▼ 7 mesures liées à la gestion du milieu terrestre

Code	Intitulé
T1 (=M1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
T2	Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)
T3	Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)
T4	Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)
T5 (=M5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
T6	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire
T7	Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

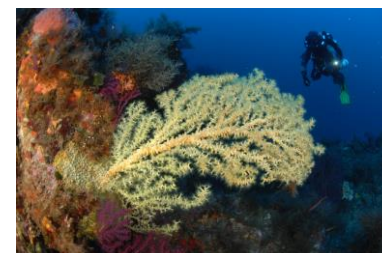
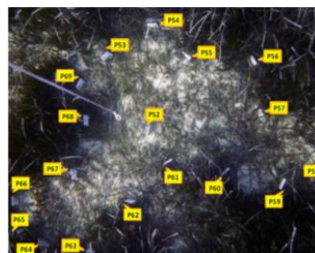
ZSC FR9400574 et FR9402018 - DIRECTIVE « HABITATS FAUNE FLORE »

▼ 10 mesures liées à la gestion du milieu marin

Code	Intitulé
M1 (=T1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
M2	Remplacer le balisage réglementaire de certaines plages par des systèmes d'ancrage écologiques
M3 (=O1)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
M4	Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux
M5	Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance
M6	Mettre en place des systèmes d'amarrage écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles
M7 (=O3)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
M8	Récupérer les engins de pêche perdus sur les fonds
M9	Encourager les navires fréquentant le secteur à s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions avec les cétacés
M10	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats marins à fort enjeu de conservation sur le territoire

▼ 7 mesures liées à la gestion du milieu terrestre

Code	Intitulé
T1 (=M1)	Renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage sélectives des déchets sur les plages et promouvoir les bonnes pratiques de gestion des banquettes de posidonies
T2	Définir un plan d'aménagement des sites littoraux sensibles (canalisation du public et mise en défens)
T3	Engager des études scientifiques sur les cavités naturelles servant de gîtes aux chiroptères (dont les grottes littorales accessibles aux usagers)
T4	Eradiquer ou limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (campagnes d'arrachage des espèces végétales, etc.)
T5 (=M5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
T6	Mettre en place des études et suivis scientifiques sur les habitats et les espèces terrestres à fort enjeu de conservation sur le territoire
T7	Engager des études scientifiques sur les reptiles et plus particulièrement sur le phyllodactyle d'Europe et la cistude d'Europe





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZPS FR9410023 et FR9412010 - DIRECTIVE « OISEAUX »

▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Code	Intitulé
G1	Animer les sites Natura 2000
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration tableau de bord)
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000

▼ 7 mesures liées à la gestion de l'avifaune marine et terrestre

Code	Intitulé
O1 (=M3)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
O2	Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur
O3 (=M7)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
O4	Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli)
O5 (=T5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
O6	Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs
O7	Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre)



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZPS FR9410023 et FR9412010 - DIRECTIVE « OISEAUX »

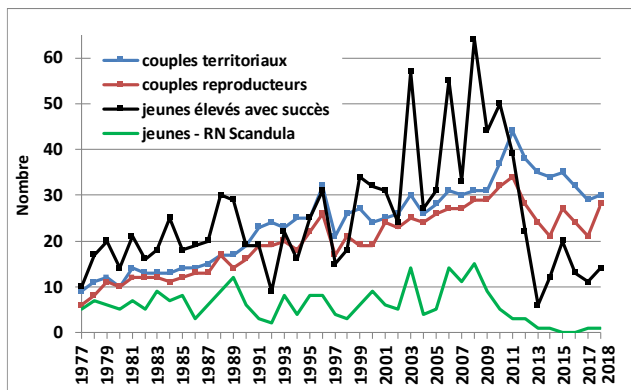
▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Ces dernières années, mise en évidence d'une perturbation de l'espèce probablement liée à l'augmentation du trafic touristique

→ Diminution au fil des années du succès reproducteur pour les couples de balbuzard pêcheur de la réserve par rapport à ceux situés en dehors (période d'étude: 1977 - 2014)

→ Perturbation du comportement des balbuzards nichant à proximité des circuits touristiques aussi bien dans la réserve qu'à l'extérieur : nb évènements perturbateurs 6 x plus important, nb proies apportées par le mâle 2 x moins élevé, temps consacré par les femelles à alarmer les petits puis à s'envoler plus important lors de l'approche d'un bateau, etc. (période d'étude: 2012-2014)

En 2013 : 6 jeunes à l'envol. Après 2013, 10 à 20 jeunes envolés sauf dans les limites de la RN (nb très faible voir nul)



▼ 7 mesures liées à la gestion de l'avifaune marine et terrestre

Code	Intitulé
O1 (=M3)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
O2	Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur
O3 (=M7)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
O4	Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli)
O5 (=T5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
O6	Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs
O7	Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre)



DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZPS FR9410023 et FR9412010 - DIRECTIVE « OISEAUX »

▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Code	Intitulé
G1	Animer les sites Natura 2000
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration tableau de bord)
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000

▼ 7 mesures liées à la gestion de l'avifaune marine et terrestre

Code	Intitulé
O1 (=M3)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
O2	Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur
O3 (=M7)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
O4	Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli)
O5 (=T5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
O6	Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs
O7	Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre)

Gyrobroyage à Capu Rossu (2010)





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghese »

ZPS FR9410023 et FR9412010 - DIRECTIVE « OISEAUX »

▼ 10 mesures liées à la gestion globale des sites

Code	Intitulé
G1	Animer les sites Natura 2000
G2	Evaluer la gestion des sites Natura 2000 (élaboration tableau de bord)
G3	Assurer la mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les actions / orientations proposées dans le cadre d'initiatives de planification et de projets de territoire
G4	Elaborer et participer à la diffusion d'outils de communication
G5	Mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de sensibilisation sur le territoire ainsi qu'une stratégie plus spécifique à destination des plaisanciers et des socio-professionnels du nautisme
G6	Elaborer des chartes de bonnes pratiques spécifiques à certaines activités
G7	Etudier la faisabilité de la mise en place d'une patrouille nautique et terrestre
G8	Développer ou encourager la mise en place de projets pédagogiques (AME, sentiers pédagogiques sous-marin et/ou terrestre)
G9	Assurer une veille active des résultats issus des programmes de surveillance et des suivis/études scientifiques menés sur le territoire
G10	Créer ou favoriser la mise en place d'un suivi de la fréquentation touristique à l'échelle des sites Natura 2000

▼ 7 mesures liées à la gestion de l'avifaune marine et terrestre

Code	Intitulé
O1 (=M3)	Soutenir les démarches d'amélioration de gestion environnementale des structures portuaires
O2	Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur
O3 (=M7)	Réaliser « l'analyse risque pêche » conformément aux exigences nationales
O4	Engager une expertise relative à la possible éradication du rat noir sur l'île de Gargalu (espèce prédatrice des poussins du puffin de Scopoli)
O5 (=T5)	Définir une stratégie d'intervention pour la conservation des milieux ouverts ou semi-ouverts
O6	Adapter les calendriers de débroussaillage DFCI aux périodes de reproduction des oiseaux nicheurs
O7	Poursuivre ou mettre en place des suivis scientifiques annuels sur les populations d'oiseaux à fort enjeu de conservation sur le territoire (avifaune nicheuse marine et terrestre)

Gyrobroyage à Capu Rossu (2010)





DOCOB des sites Natura 2000 « Calvi - Carghjese »



À ringrazià vi per a vostra attenzione

3^{ème} Comité de Pilotage
Présentation du Tome 2 (plan d'actions)
17/10/2019